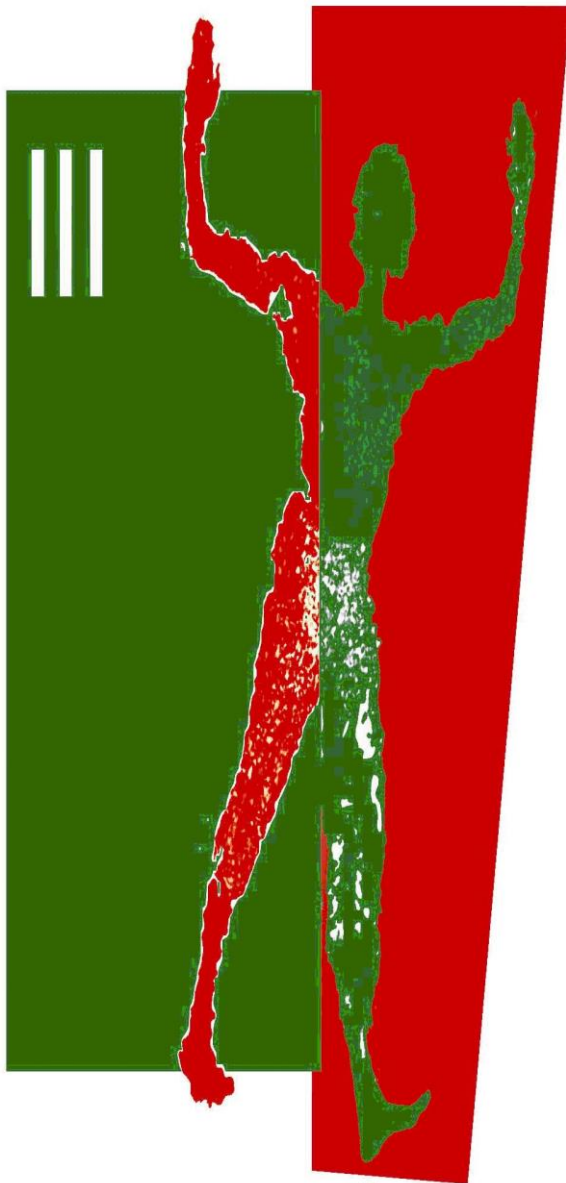


Burundi



acat

**EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU
BURUNDI**

**UPR INFO PRÉ-SESSION BURUNDI
4 AVRIL 2023**

***PRESENTATION D'ANITHA GATERETSE
DECLARATION AU NOM D'ACAT-
BURUNDI***

PRESENTATION DE L'ACAT BURUNDI

Mandat :

- Lutte contre la torture et autres violations des droits humains

Activités :

- Le renforcement des capacités
- Le plaidoyer et le lobbying
- Le monitoring et la dénonciation des violations des droits humains
- Le renforcement du travail en synergie au niveau national, régional et international

Groupe de travail des OSC burundaises pour l'EPU

- ACAT Burundi, APRODH, MFFPS, Mouvement Inamahoro, ESDDH, SOS-Torture / Burundi et Ligue Iteka
- Soutenu par le CCPR Centre et la FIACAT

TORTURE

3ème cycle de l'Examen de l'EPU: para 137.84, 137.88, 137.103, 137.111, 137.112, 137.119, 137.121, 137.124, 137.126, 137.136, 137.138, 137.229, recommandations par le Royaume-Uni, la Fédération de Russie, la Géorgie, l'Albanie, l'Italie, la Tchéquie, la Pologne, la Norvège, la Zambie, l'Angola, la Suisse et la Pologne.

Situation actuelle:

- Incrimination autonome – définition conforme à la convention contre la torture : art 206 et suivants
- Aucune circonstance exceptionnelle ne peut justifier la torture et pas de défense de l'ordre d'un supérieur
- Prescription des actes de torture de 20 ans ou 30 ans
- Allégations d'actes de torture commis par des membres du Service National de Renseignement
- Allégations de violences sexuelles commises par des membres Imbonerakure
- 64 cas de torture documentés par la Ligue Iteka et 47 cas documentés par l'ACAT Burundi depuis début 2022

TORTURE

Recommandations:

- ✓ Prendre des mesures concrètes visant à réprimer les violations graves des humains commises au Burundi, en particulier les crimes de torture et les violences sexuelles en veillant à diligenter des enquêtes indépendantes et approfondies sur ces allégations, en poursuivant et condamnant les auteurs de ces actes proportionnellement à leur gravité et en garantissant la réparation intégrale des victimes.

CONDITIONS DE DÉTENTION ET DÉTENTION ARBITRAIRE

3ème cycle de l'Examen de l'EPU:

- Conditions de détention recommandations : par.137.111 à 137.115, recommandations par l'Albanie, l'Italie, la Thaïlande, la République de Corée et Haïti.
- Mise en place d'un MNP: par.137.6, 137.84 à 137.87, recommandations par la Géorgie, le Royaume Uni, le Monténégro, le Sénégal et le Saint Siège

Situation actuelle:

- Article 4 de la loi régissant le régime pénitentiaire – droits fondamentaux des personnes détenues. Mesure de grâce présidentielle pour certaines personnes détenues mais des prisonniers politiques qui restent en prison sans titre.
 - Ex : Détention depuis le 8 mars 2014 jusqu'à ce jour de 4 membres du parti de l'opposition MSD
- Surpopulation carcérale : en décembre 2022, 12 119 détenus pour une capacité de 4150 places (taux d'occupation de 292%) et insuffisance alimentaire et d'accès aux soins
- Traitements inhumains et dégradants contre des prisonniers politiques par des codétenus.
- Aucun mécanisme national de prévention contre la torture.

CONDITIONS DE DÉTENTION ET DÉTENTION ARBITRAIRE

Recommandations:

- ✓ Lutter contre la surpopulation carcérale en mettant en œuvre les mesures alternatives à la détention prévue par le Code pénal et poursuivre les efforts visant à séparer les condamnés et les prévenus et veiller à l'amélioration des conditions matérielles de détention en garantissant une alimentation de qualité et quantité suffisante et un accès aux soins en dotant les prisons de médicaments et de personnel médical.
- ✓ Mettre en place le mécanisme national de prévention de la torture prévu par le Protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture.

EXECUTIONS EXTRA- JUDICIAIRES, SOMMAIRES OU ARBITRAIRES

3ème cycle de l'Examen de l'EPU: Para 137.67, 137.101 à 137.103, 137.117 à 137.119, 137.121, 137, 122, 137. 124, 137. 128, 137. 129 et 137.132 recommandations par l'Islande, la France, le Chili, la Géorgie, les Pays Bas, l'Allemagne, la Tchéquie, la Pologne, la Finlande, la Norvège, l'Australie, l'Autriche et la Nouvelle-Zélande.

Situation actuelle:

- Pas de cadre légal prévu.
- Allégations d'exécutions extrajudiciaires par le Service National de Renseignement, des membres Imbonerakure, des administratifs, la police et l'armée.
- 42 cas de personnes tuées par des agents étatiques documentés par la Ligue Iteka en 2022.
- Exemple : Cas d'un membre du CNL assassiné en novembre 2022

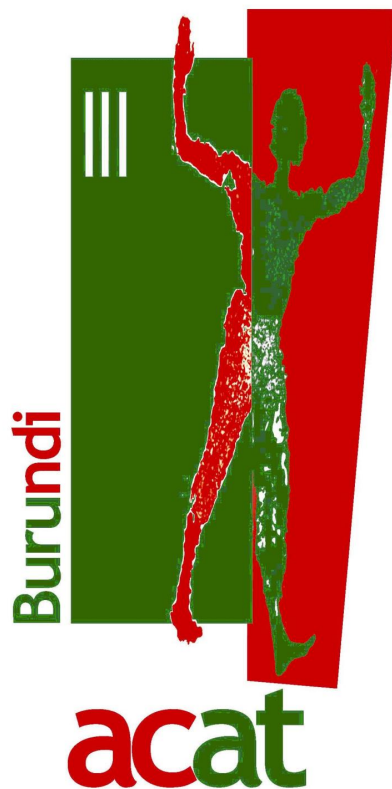
EXECUTIONS EXTRA- JUDICIAIRES, SOMMAIRES OU ARBITRAIRES

Recommandations:

- ✓ Faire cesser immédiatement les exécutions extrajudiciaires, criminaliser ce crime et veiller à la poursuite des auteurs ainsi qu'à leur condamnation à des peines proportionnées à la gravité de leurs actes et garantir la réparation des victimes,
- ✓ Procéder sans délai au désarmement de la milice Imbonerakure.

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

- ✓ Prendre des mesures concrètes visant à réprimer les violations graves des humains commises au Burundi, en particulier les crimes de torture et les violences sexuelles en veillant à diligenter des enquêtes indépendantes et approfondies sur ces allégations, en poursuivant et condamnant les auteurs de ces actes proportionnellement à leur gravité et en garantissant la réparation intégrale des victimes.
- ✓ Lutter contre la surpopulation carcérale en mettant en œuvre les mesures alternatives à la détention prévue par le Code pénal et poursuivre les efforts visant à séparer les condamnés et les prévenus et veiller à l'amélioration des conditions matérielles de détention en garantissant une alimentation de qualité et quantité suffisante et un accès aux soins en dotant les prisons de médicaments et de personnel médical.
- ✓ Mettre en place le mécanisme national de prévention de la torture prévu par le Protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture.
- ✓ Faire cesser immédiatement les exécutions extrajudiciaires, criminaliser ce crime et veiller à la poursuite des auteurs ainsi qu'à leur condamnation à des peines proportionnées à la gravité de leurs actes et garantir la réparation des victimes.
- ✓ Procéder sans délai au désarmement de la milice Imbonerakure.



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

*ANITHA
GATERETSE*

ACAT Burundi

4 avril 2023